

FEDERATION FRANCAISE DE BRIDGE

COMITE D'ALSACE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 SEPTEMBRE 2005

L'Assemblée Générale Ordinaire du Comité d'Alsace s'est tenue le samedi 24 septembre 2005 à 10 heures 30 à la Maison du Bridge, 6 Impasse de Londres à Strasbourg.

Etaient représentés par leur président ou leur mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme les clubs ci-dessous :

N°	Club	Représenté par :
11	Bridge Club Bartholdi	
12	Colmar B.C.	M. Rolli
13	Haguenau B.C	Mme Hirsch
14	Mulhouse B.C.	M. During
16	Trois Frontières B.C.	M. Mislin
17	Saverne B.C.	M. Schroeder
19	Cercle de Strasbourg	M. Bauer
20	C.U.B.E.	M. Leclair
23	Strasbourg Ouest	M. Champert
25	Strasbourg Meinau	M. Stoltz
26	Lawn B.C.	M. Langenbuch
29	Wissembourg B.C.	
30	Top Bridge Evasion	M. Mislin
31	Amitié et Loisirs B.C.	Mme Topin
32	Top Bridge Molsheim	M. Helmbold

ainsi que les joueurs licenciés figurant sur la liste de présence.

En ouvrant cette assemblée générale, le président se dit heureux de pouvoir saluer une assistance nombreuse.

1. Approbation du Procès-Verbal de l'assemblée générale du 11 septembre 2004

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral du Président

La saison écoulée est marquée par une stabilité du nombre de licenciés (1236) et par une légère diminution de la participation aux compétitions : 604 paires (contre 613 la saison précédente) et 367 équipes (contre 375) pour les compétitions par quatre.

La diminution du nombre de paires est très forte en « Espérance ».

Aucune progression n'est enregistrée en Sénior car l'âge requis a été augmenté d'un an (59 ans).

Yves Guilbert souhaite promouvoir l'initiation au bridge dans tous les clubs. Quelques actions ont été entreprises. Il faudrait inciter les nouveaux joueurs à participer aux tournois d'accession quand cela est possible.

Les engagements financiers ont été tenus : toutes les souscriptions individuelles ont été remboursées et ceci avec un an d'avance sur l'échéancier fixé.

Enfin il demande aux responsables de club de faire un effort dans l'affichage des publicités pour les tournois régionaux et des documents.

3. Rapport financier

Daniel Lefèbvre fait état d'une situation financière préoccupante.

L'assemblée est en possession du bilan, qui est le reflet de la trésorerie à un moment donné (31 août 2005) ainsi que des comptes d'exploitation du comité et de la Maison du Bridge.

Il rappelle que le compte du comité gère les licences et les compétitions, celui de la MDB prend en compte la gestion de l'immeuble, les droits de table des compétitions et des tournois de régularité des trois clubs hébergés, et le bar.

Le compte du comité fait apparaître des économies sur les achats et services extérieurs mais aussi une augmentation de dépenses sur le poste « arbitrage ».

Les tarifs n'ont pas subi de changement et le bénéfice est de 18871 €.

Le compte de la MDB est détaillé :

- **Bar** : les dépenses pour les achats sont restées identiques à celles de l'an passé mais les recettes ont baissé de 8%. Faut-il revoir les tarifs du bar ? Le trésorier relève qu'entre décembre 2003 et août 2005 la bière pression a augmenté de 15%, de même que le café. Yves Guilbert rappelle que le fournisseur actuel est sous contrat (5 ans) qui arrivera bientôt à échéance. Ce sera le moment de renégocier et de le mettre en concurrence.
- **Charges de copropriété** : des dépenses exceptionnelles d'un montant de 8487 € liées aux travaux d'étanchéité et dans l'impasse de Londres ont été payées.
- **Droits de table (régularités)** : une augmentation de 10% au 1^{er} janvier 2005 a été demandée aux trois clubs de la MDB. Ces droits ont passé de 2,50 € à 2,75 € par joueur. 8000 € étaient attendus en année pleine, soit entre 5000 et 5500 € pour la période concernée. Or ce poste accuse une diminution de 1690 €.
- **Amortissements** : ils sont conséquents car réalisés sur emprunts, d'où des intérêts élevés.

Le déficit de la MDB, difficilement supportable, s'élève à 326884 € et a pour conséquence la fonte de la trésorerie. Le comité a demandé à surseoir au remboursement des emprunts « climatisation » d'un montant de 1684 € et « FFB » pour 9147 €. Les créanciers sont chaleureusement remerciés.

Le déficit cumulé de l'exercice est de 13813 €, après dotation aux amortissements.

Le débat s'ouvre avec plusieurs interventions :

M. Helmbold constate que la baisse des recettes du bar et la baisse de fréquentation des tournois de régularité sont liées.

M. During s'inquiète de cette diminution de participation dans les clubs et constate que les jeunes sont démobilisés.

Mme Tresch rappelle que 2005 est l'année du bridge scolaire. De gros efforts ont été faits à Mulhouse, mais les résultats sont décevants. Elle demande que la FFB aide les clubs dans ce domaine. Francis Wolff répond que des solutions se trouvent sur l'Intranet de la FFB et dans « FFB Infos ».

M. During déplore la pléthore de compétitions.

En ce qui concerne les 2 € facturés par joueur non licencié, Francis Wolff et Yves Guilbert apportent les précisions suivantes :

- Le nombre de licenciés est passé de 98000 à 104000 en grande partie par la régularisation de la situation de joueurs.
- Le club récupère les 2 € si le quota de joueurs n'excède pas 3 pour mille
- Les 2 € ne seront pas facturés entre le 1/9 et le 31/12 2005
- La facture de juin comportera un récapitulatif des joueurs non licenciés et le quota passera à 5 pour mille.

M. Lacour demande si la licence d'appel est définitivement supprimée. Il est répondu qu'une interprétation équivoque a fait croire à sa suppression lors du passage à la licence unique. Or il n'en est rien : elle sera rétablie mais son tarif n'a pas encore été fixé.

M. Mislin dit que la situation des clubs de Mulhouse est difficile à gérer quand on est confronté à des tournois organisés à des prix défiant toute concurrence (hors FFB).

M. Samuel met l'accent sur l'accueil et les animations dans les clubs pour attirer du monde. Ainsi le Cercle propose le mardi des séances plus diversifiées et plus attrayantes. Enfin, Francis Wolff répond à M. Doring en rappelant que les souscripteurs individuels ont été remboursés, que les autres emprunts seront remboursés mais qu'il reste 2 ou 3 années difficiles à vivre. Il pense aussi que la séparation en deux comptes d'exploitation n'a pas sa raison d'être mais que c'était une exigence de l'ancien trésorier.

Daniel Lefèbvre dresse les perspectives pour l'année à venir. En espérant une conjoncture stable, l'augmentation de la rétrocession de 0,26 € par paire qui est passée à 0,46 € (comité directeur du 17/06/2005) devrait rapporter 7500 € environ. La trésorerie devrait passer de 4910 € à 7210 € après remboursement des échéances. Cette prévision ne tient pas compte du remboursement des souscriptions des clubs, ni de l'emprunt « fauteuils », ni de la mise en conformité du monte-charge.

Mme Hirsch relève que les petits clubs sont également confrontés à la baisse de fréquentation et connaissent aussi des difficultés financières.

Une vive discussion s'engage sur le montant des droits de table qui sont fixés par chaque club.

Yves Guilbert note que le prélèvement de 0,46 € par paire (rétrocédé au comité) est dans la moyenne nationale.

M. Bauer fait remarquer que les trois clubs de la MDB versent une somme importante au comité et probablement inférieure au prix d'un loyer + charges dans un autre immeuble.

4. Rapport des Commissaires aux comptes

Le président a une pensée pour M. Muller, commissaire aux comptes décédé au courant de l'année.

Mme Perrier-Rolli souligne que les écritures sont en concordance avec les pièces comptables présentées, que la gestion est parfaitement honnête.

Elle explique que l'augmentation des tarifs du Colmar B.C. ne font que suivre l'augmentation de l'indice des prix.

M. Jost pense que la MDB a été créée pour favoriser les compétitions, celles-ci devraient contribuer davantage à son financement. Yves Guilbert répond que le comité directeur a décidé de ne pas augmenter les droits pour les compétitions.

M. Lacour estime que les joueurs de la MDB ont perdu beaucoup d'avantages.

Enfin la concurrence avec les autres clubs de Strasbourg (souvent moins chers) joue.

5. Rapport des commissions

- **Compétitions** : M. Jeckert dresse le palmarès des équipes pour les finales de ligue et nationales des différentes compétitions et relève plus particulièrement le titre de championne de France de l'équipe de Mme Dulat en 4 dames honneur. L'Alsace compte également quelques joueurs retenus en équipe nationale. Pour la division nationale 4 nouvellement créée, 5 équipes de la ligue sont qualifiées automatiquement (1 équipe alsacienne). La poule de 14 équipes sera complétée par 9 équipes en fonction de leur indice de valeur.
- **Enseignement** : Mme Bourquard commente la lettre qui sera adressée aux clubs sollicitant des remarques des enseignants sur le SEF, des nouvelles candidatures au diplôme de moniteur, et recensant les enseignants en activité (ou non).
- **Scolaires** : Fabienne George constate que l'Alsace est très en retard dans ce domaine. Actuellement 3 collèves ont répondu et des actions vont s'y dérouler. Elle signale également les colonies de vacances « bridge » sous l'égide de la FFB. Elle demande aussi aux responsables de club de lui signaler les informations susceptibles d'être publiées dans « le bridgeur ». Francis Wolff ajoute que

l'accueil est très inégal dans les différentes académies. La FFB adressera un courrier à tous les inspecteurs d'académie.

- **Développement** : M. Leclaire rend compte des deux actions menées : la présence à la foire européenne et les « portes ouvertes » à la MDB. 85 fiches ont été remplies. 55 sont connectés à l'internet, 16 acceptent l'e-formation de la FFB (gratuite) et la FFB envoie le CD de cette formation à ceux qui n'ont pas accès au haut-débit. Deux réunions d'information auront lieu le 3 et le 10 octobre. Le bilan est positif mais M. Leclaire étant seul, il envisage de confier chaque journée de présence à la foire à un responsable qui constituera son équipe. Pour Cap 120000, la FFB a lancé un concours. 30 clubs sur 1200 sont inscrits. Le but est de proposer une idée de développement (ex. chaque brideur peut faire venir ou revenir un joueur dans le club...).

6. Quitus au Bureau Exécutif

Quitus est donné à l'unanimité

7. Election du président du comité

Yves Guilbert cède la présidence de la séance au doyen d'âge, M. Langenbuch pour les 3 élections prévues.

A la demande du président, l'assemblée accepte de voter à main levée.

M. Yves Guilbert, seul candidat, est élu à la présidence à l'unanimité moins 1 abstention.

8. Election du président de la Commission Régionale d'Ethique et de Discipline

M. Hassan Sabountchi est candidat. Il est réélu à l'unanimité.

9. Election de 6 membres individuels

Les candidatures de Mme Fabienne George, MM. Bernard Schreiber, Daniel Lefèbvre, Jean-Marie Leclaire, Gérard Samuel et Germain Jeckert ont été enregistrées par écrit.

Les 6 candidats ont été élus à l'unanimité.

10. Désignation des Commissaires aux comptes

Mme Perrier-Rolli est reconduite dans ses fonctions. Elle sera assistée de Mme Paulette Langenbuch.

11. Divers

- M. Jost souhaite savoir si l'assurance de la FFB couvrirait également le club. La FFB ne couvre que les joueurs. Chaque club est tenu de souscrire une assurance en responsabilité civile.
- M. Bauer souhaite revoir le fonctionnement de la MDB. Il faudrait une petite structure pour la gérer, en particulier une « gouvernante », un règlement intérieur, revoir l'affichage...
- Mme Bourquard rappelle que les enseignants doivent être agréés et exiger des élèves d'être licenciés. La MDB leur met des locaux à leur disposition à ces conditions.
- Michèle Orenstein répond à M. Bauer qu'elle est chargée des commandes du bar, de contacter les entreprises pour les réparations etc..., bref qu'elle joue déjà le rôle de « gouvernante ».

12. Remise de médaille

M. Rolli, président du Colmar Bridge Club remet la médaille de bronze de la FFB à M. Germain Jeckert, en reconnaissance de tout le travail effectué au sein de son club.

Yves Guilbert rappelle aussi que M. Pascal Wassong gère le site internet du comité.

M. Sabountchi remercie vivement M. Francis Wolff pour tout le travail accompli durant ses mandats de président.

En clôturant cette assemblée générale à 12 heures 55, le président invite les présents au verre de l'amitié.